

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 15/06/2022
Date d'affichage : 15/06/2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX le VINGT UN JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Gilles PUPIER, Chrystelle BALME, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD,

Absent excusé : Monsieur Jérôme DURAND donne pouvoir à Monsieur Boris RABOUTOT

Secrétaire de séance : Madame Catherine MAINAND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 Juin 2022

Monsieur le Maire demande de faire une minute de silence en l'honneur d'Alexis BOST di « KIKI » décédé tragiquement, la cérémonie des funérailles a lieu dans le gymnase. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal de nommer la placette vers son domicile à son nom. Une décision sera prise ultérieurement.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 24 Mai 2022, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 24 Mai 2022.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative N°2 en investissement écriture d'ordre. Le Conseil Municipal accepte de rajouter le point à l'ordre du jour.

1) Avis sur la demande présentée par le GAEC DES DEUX RIVES pour l'exploitation d'un élevage de vaches laitières sur la commune de Villechenève concernant l'épandage de l'installation. Dossier présenté par Monsieur Fabrice DUREL.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier relatif à la demande d'autorisation présentée par le GAEC DES DEUX RIVES pour l'exploitation d'un élevage de vaches laitières sur la commune de Villechenève au 493 chemin de Chez Jacques, la commune est concernée par le plan d'épandage de l'installation.

Cette demande d'autorisation est soumise à une enquête publique du 10 juin 2022 au 25 juillet 2022.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, par vote à mains levées :

14 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Nouvelles charges collectives particulières des volumes 1 et 3 du local fibre et du vide sanitaire

Monsieur le Maire le rappelle la délibération N°25/2020 concernant la cession par la société SEMCODA à la Commune de Saint-Forgeux du volume 4 correspondant : au tréfonds, dégagement, local chaufferie local du traitement d'air.

Il convient aujourd'hui de créer de nouvelles charges collectives des volumes 1 et 3 de la division en volumes :

- Création de nouvelles charges collectives de toute nature dont les frais d'entretien, de réparation de réfection du local fibre.

Cette énumération est purement énonciative et non limitative. Ces charges sont réparties entre les volumes 1 et 3 au prorata du nombre d'unités connectées répartie de la façon suivante :

Volume	Quotes-parts de charges
1	2/15
3	13/15
	15/15

- Création de nouvelles charges collectives de toute nature dont les frais d'entretien, de réparation, de réfection du vide sanitaire.

Cette énumération est purement énonciative et non limitative. Ces charges sont réparties entre les volumes 1 et 3 à parts égales de la façon suivante :

Volume	Quotes-parts de charges
1	50/100
3	50/100
	100/100

Les frais notariés seront supportés par la SEMCODA.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte correspondant et précise que l'acte sera établi par notre notaire Maître Julie LAUTREY, notaire à Vindry sur Turdine.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

14 Voix pour 0 voix contre 0 abstention

3) Décision Modificative en investissement :

Suite à une erreur d'imputation comptable des frais de géomètre en 2021 pour les parcelles AB 162 AB 163. (Terrain CHIRAT frais de géomètre)

Il convient de régulariser l'écriture :

Dépenses d'investissement 2115-041 + 1 432.50 €

(Terrain bâti)

Recettes d'investissement 2118-041 + 1 432.50 €

(Autre terrain)

TOUR DE TABLE :

Madame Christelle LAFFAY :

Lecture de l'état civil depuis le dernier conseil municipal du 24 mai 2022.

Le repas du personnel avec les élus a lieu le 1^{er} juillet 2022 au stade à partir de 18h00 le repas se fera à la salle d'animation. L'inauguration du bâtiment le « Pauphile » le 9 juillet 2022 à 10 h00, le buffet est réalisé par le restaurant de l'attablée à la charge de la SEMCODA, la boisson (crément de Bourgogne et jus de fruit) et la mise en place sont à la charge de la Commune. Le coupage du ruban se fera à 10h30, visite d'un logement par les représentants des différentes institutions qui ont œuvré aux financements de ce bâtiment (état, région et Département) dans le même temps une porte ouverte est organisée pour la visite de la classe maternelle, de la garderie et du restaurant scolaire. Les différents discours se feront dans la cour de l'école.

Un déroulé de la cérémonie nous sera transmis par mail par la SEMCODA qui gère le protocole.

Les enfants seront-ils présents ? Monsieur le Maire demande que des enfants soient présents pour le découpage du ruban.

Les Conseillers concernés ont indiqué que leurs enfants seront bien présents.

Le vendredi 8 juillet 2022 à 21h30 cinéma en plein air situé au TRAM séance gratuite. Mettre des affiches dans les salles et des flyers pour les élèves des deux écoles. Est-il possible qu'une buvette soit organisée par le comité des fêtes à la fin de la séance ?

Mise en lumière de la Commune pendant tout le mois de septembre avec la collaboration de Découverte du Pays de Tarare : Expo photo par Monsieur ARQUILLERE

Atelier peinture par Monsieur DAMIN ainsi qu'une exposition de ces tableaux.

Les membres de Découverte en Pays de Tarare organisent une marche le mardi 6 Septembre à Saint-Forgeux.

Exposition à la bibliothèque des tableaux de Monsieur JEANJEAN Bernard.

Le 11 septembre visite de la commune avec Monsieur Thierry MAYET guide pour cette promenade.

Le samedi 24 septembre exposition d'anciennes voitures, de tracteurs et de moto sur la place du marché, il serait bien de demander à Monsieur DUSSUYER de jouer de l'accordéon.

Une réunion est prévue le mardi 28 juin à 19h30 en Mairie pour finaliser l'animation du mois de septembre.

Dans le trait d'union du mois de juillet il n'y aura pas de photo du carnaval de l'école Saint-Férreol, en effet le droit à l'image ne nous le permet pas.

Le TRAIT D'UNION sera distribué début juillet par les élus.

Monsieur Daniel CHAUD :

La consultation pour les travaux de la voirie communale est terminée, une seule entreprise a répondu la société EIFFAGE de Vindry sur Turdine devis pour la voirie d'un montant de 34 992 € TTC et pour le parking de la salle Polyvalente est de 44 987 €. Les travaux seront réalisés en même temps que les travaux de voiries communautaires. Un courrier sera mis dans les boîtes aux lettres des riverains pour leur demander s'ils sont intéressés pour des travaux devant leur entrée.

Concernant les futurs travaux de ralentissement par un plateau devant le stade et les trottoirs devant la propriété de Monsieur RAVICHON située route de Pontcharra, le département par sa commission de sécurité doit donner son avis, quant à la faisabilité de ces travaux.

La société solution terrassement nous a fait parvenir un devis pour les travaux situés sur l'ancienne bascule, pour un montant de 9 287 € TTC. Les travaux pour la mise en place de la logette, doivent être réalisés au plus tard le 27 juin 2022 en effet la société qui doit faire le raccordement intervient le 28 juin 2022.

Monsieur Boris RABOUTOT intervient et demande comment se fait-il qu'il n'y a jamais de discussion sur le terrain en amont pour de tel projet ? Il faut toujours que les travaux se fassent dans la précipitation, nous avons des élus qui sont à même de faire des plans.

Madame Chrystèle BALME, demande pourquoi il n'y a pas d'écrit sur les projets ainsi que sur les différents échanges concernant les projets ?

Monsieur le Maire indique que les commissions sont là pour pallier aux diverses questions que chacun se pose pour les projets en cours ou à venir.

La réalisation de bouquet fleuris a eu lieu samedi 18 juin sur la place de la Mairie ainsi que la dictée fleurie dans la salle de réunion en mairie, cependant très peu d'enfants sont venus, la distribution des flyers que j'ai apporté à l'école Saint-Ferréol n'a pas été faite.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Assemblée Générale du Centre aéré d'Affoux 6 familles de Saint-Forgeux et 1 d'Affoux étaient présentes. Deux personnes sont intéressées pour faire partie de l'association et une autre personne apportera son aide.

Visite du capitaine PETIT Christophe du service incendie donne son avis favorable concernant son service, une déclaration préalable sera à faire pour le changement de destination en un Etablissement Recevant du Public de catégorie 5, un rendez-vous est pris pour établir le dossier de déclaration préalable ce jeudi 23 juin à 16h00 en Mairie avec le Capitaine PETIT. Concernant l'accessibilité du bâtiment de l'ancienne cantine, Monsieur CALVI de la direction Départemental vient en mairie le jeudi 23 juin à 14h00.

Le dossier avance dans le bon sens pour le centre aéré.

Une réunion a lieu le vendredi 1^{er} juillet à 9 H00 avec le cabinet d'architecte ESCALE, j'invite la commission travaux ainsi que la commission petite enfance.

Les architectes repartent sur la faisabilité de ce projet, de nouveaux plans vont être présentés, Monsieur le Maire sera bien présent à cette réunion.

Un nouveau planning prévisionnel des travaux et budgétaire vont être présentés.

Avec Monsieur le Maire nous avons assisté à la réunion aux Olmes des 5 micro-crèches partenaires avec micro-free Mouss', Présentation des différentes obligations qui seront applicables dès le mois de septembre, concernant la formation des agents ainsi que la présence d'une infirmière puéricultrice 7 h par semaine. Dorénavant il ne faut plus parler de remplissage par enfant mais par le nombre d'heure de présence soit 660 h/semaine de 5 jours.

Les enfants vegan ne seront pas acceptés, les enfants présentant des troubles alimentaires (allergies...) les parents devront apporter le repas.

Concernant la demande des ptit'Dom pour la création d'une micro-crèche sur la commune dans la zone du Bois Recul : Mme VIAL de la CAFAL m'a informé qu'aucune demande de subvention n'a été faite, me donnant son avis défavorable pour l'ouverture d'une nouvelle micro-crèche, sachant que nous sommes à + de 70 % de satisfaction de garde d'enfant. Un débat suit pour l'ouverture de cette micro-crèche : pourquoi nous freinons l'envie d'entreprendre ? Monsieur le Maire indique, aucune réponse n'a été faite au Ptit'DOM, j'attends leur relance.

Suite au Conseil d'école Jean de la Fontaine 61 enfants pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Remerciement de l'école pour les différents travaux réalisés et notamment un grand merci à Monsieur Daniel CHAUD pour les jardinières.

Il est demandé de faire vérifier la serrure de l'entrée de l'école primaire ainsi que le robinet d'eau tiède de l'école maternelle, changer une ampoule dans le grenier.

Depuis plusieurs années l'école publique n'a pas fait de « classe découverte » il est demandé que le budget soit doublé pour l'année prochaine.

Il est aussi demandé un budget supplémentaire pour des intervenants en danse et en musique. Madame LAFFAY il faudra étudier la demande dès l'élaboration du budget 2023.

Il est demandé pour la kermesse du 25 juin, 4 grilles d'expositions pour afficher les dessins.

Sortie scolaire le jeudi 7 juillet avec un spécialiste des oiseaux.

Monsieur Michel GIRERD :

Les travaux du local du TRAM vont commencer au mois de septembre les différents devis des entrepreneurs sont de 180 000 € TTC.

Travaux dans le local du basket au gymnase début juillet.

La pose des barrières au TRAM est prévue début juillet.

Le commencement des travaux pour le local du stade doit débuter le 10 juillet 2022.

Vandalisme au stade des devis sont à demander afin de les envoyer à notre assurance, sachant que le sinistre a eu lieu le 2 juin et aucune déclaration à l'assurance n'a été faite, Monsieur le Maire indique que Mme CHABUET notre conseillère en assurance est très gentille et qu'elle sera à même de prendre notre demande de déclaration avec du retard. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Tarare.

Les travaux ont été réalisés aux WC des camping-cars suite aux vandalismes du 15 et 16 avril 2022.

Au vu de la fréquentation des camping-caristes il convient de réfléchir sur de nouvelles modalités d'utilisation de l'aire de camping-car, en effet des abus sont constatés utilisation de l'eau et de l'électricité à outrance et non-respect du temps de stationnement.

Monsieur le Maire indique que plusieurs études ont été faite, à ce jour l'installation d'une borne reviendrait à plus de 50 000 €. Nous pourrions peut-être mettre des sous-compteurs pour l'eau et l'électricité ?

Débat sur l'utilisation de l'aire de camping-car.

Monsieur Julien BOLVY :

Avec Monsieur le Maire nous avons rencontré le commissaire enquêteur Monsieur GENEVE, il nous informe du déroulé de l'enquête publique qui débutera le mardi 12/07 de 16h00 à 19h, le mercredi 20 juillet de 9h à 11h30, le jeudi 28 juillet de 14h à 17h et le vendredi 12 août de 14h à 16h30. Un résumé succinct du commissaire enquêteur sera fait auprès de Monsieur le Maire. Le rapport complet sera restitué au plus tard le 12 septembre. La publicité a été faite par affichage et dans les journaux dans les annonces légales du Pays et du Progrès, ainsi que sur les réseaux sociaux. Il s'agit de la modification simplifiée N°2 pour la zone artisanale (les Tuillières), STECAL (Ronzière) et les zones OAP (chemin des vignes et quartier de la rue des Tourterelles).

L'Assemblée Générale du club de football s'est bien passée, malgré les problématiques rencontrées pour faire face à la COVID 19 les résultats financiers sont satisfaisants. Le stage d'été 2021 une grande réussite.

Madame Catherine MAINAND :

Cantine Assemblée extraordinaire suite à la démission du bureau sortant, un nouveau bureau va être constitué.

Monsieur le Maire :

J'ai reçu un commercial concernant l'implantation d'une « supérette connectée », service de proximité. L'installation est gratuite, mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public de 1 000 € par an revenant à la commune, un pourcentage sur les bénéfices pourra être reversé à la commune. A nous de chercher un terrain le mieux placé pour accueillir cette « superette connectée ». Un débat s'en suit autour du projet.

Je n'ai plus de nouvelle du liquidateur judiciaire concernant la boulangerie, des dossiers ont été retirés auprès du liquidateur, aucun retour positif.

Une solution est possible que la commune rachète le fonds de commerce afin que ce bien reste à la commune.

Serve du Plat du Mont, des riverains souhaitent restaurer la serve, cependant deux villas rejettent leur assainissement via un filtre à roseaux dont le trop plein se déverse dans la serve de ce fait l'eau est noire. Il faudrait que ces deux villas se mettent aux normes, une rencontre se fera avec les riverains pour améliorer cet endroit.

Concernant les salles dite « Musique » elles ne sont plus utilisées par l'association double croche, il conviendrait de les mettre à disposition soit à l'association « Les planches du Torrenchin » Théâtre et à une autre association.

Une reprise va être réalisée sur le passage à gué suite à la réunion avec M. Mickaël BARBE et l'entreprise PERRET pour la remise à niveau et mettre plus plat les pierres en faisant un joint, le coût serait de 3 000 € environ.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50
